Bilan de santé ➜ La reponse de l'AGPB et d'ORAMA a ceux qui préconisent un reéquilibrage des paiements directs.

Les aides cartes sur table

Dans le cadre du Bilan de Santé de la PAC, le ministre de l'Agriculture, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la Fédération nationale bovine (FNB) préconisent, chacun le sait, de rééquilibrer les paiements directs au profit de certains secteurs de l'élevage. Chiffres du revenu agricole 2007 et carte des DPU et paiements couplés à l'appui, ils expliquent que, désormais, les céréaliculteurs auront beaucoup moins besoin que d'autres des paiements dits du premier pilier de la PAC.

En restant sur le plan des faits, la réponse de l'AGPB et d'ORAMA est simple.

Tout prendre en compte !

D'abord, toute approche de la répartition des aides à l'hectare doit être effectuée en tenant autant compte des paiements du second pilier (indemnités de handicap, primes à l'herbe, etc.) de la PAC que de ceux du premier. Dès lors, les montants moyens d'aides à l'hectare par département apparaissent comme assez homogènes, comme le montre la carte ci-contre, dressée d'après les données de l'Agence unique de paiement (AUP), de l'Office de l'Elevage et du service de statistiques du ministère de l'Agriculture, Agreste.

Cumul des soutiens 1er et 2nd piliers de la PAC : un soutien moyen départemental globalement homogène à l'hectare

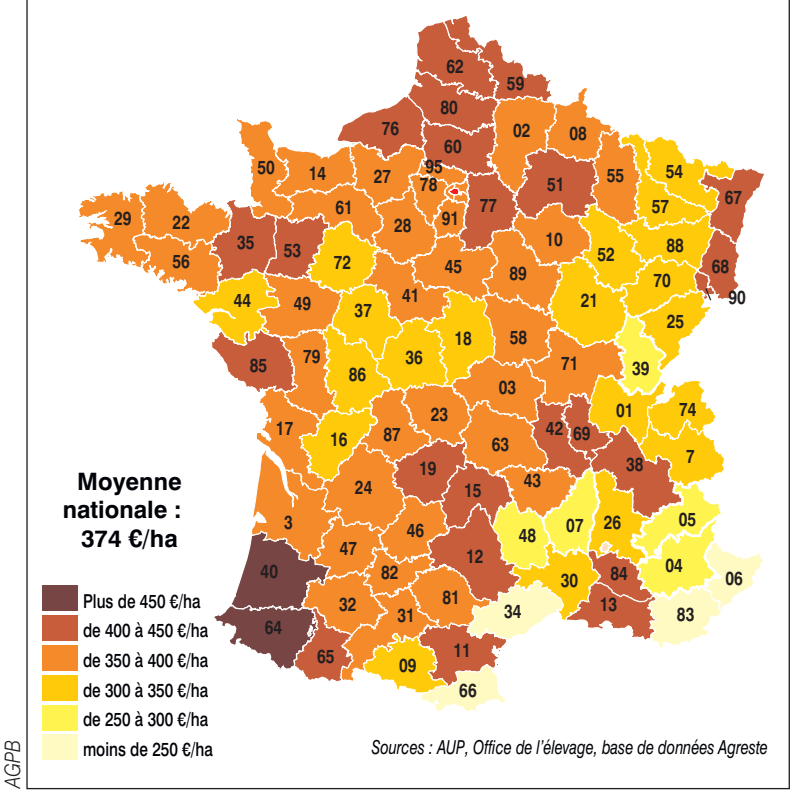

AGPB

L'objection ne tient pas selon laquelle, ayant valeur de compensation de handicaps, les aides du second pilier ne peuvent être cumulées avec celles du premier.

D'abord, les Pouvoirs publics ont toujours agi de telle sorte que les crédits du second pilier bénéficient quasi-exclusivement aux agriculteurs des départements d'élevage traditionnel. Les gouvernements successifs ont tous été animés par l'idée que le second pilier devait avant tout servir à compenser l'infériorité des soutiens du premier pilier dans ces départements.

Ensuite, il ne faut pas oublier quelle est l'origine des paiements du 1er pilier en grandes cultures. Il s'agit là aussi de compenser un handicap, celui que génèrent au détriment des producteurs européens de grains la faiblesse quasi-permanente du dollar et les soutiens illégitimes dont bénéficient nos plus grands concurrents, les américains.

De 1998 à 2005 notamment, les producteurs français de céréales et d'oléoprotéagineux ont pu faire l'expérience de la relativité de cette compensation de handicap. Elle n'a pas empêché leur revenu de chuter quasi continuellement pour descendre en 2005 à moins de 50 % de celui de 1997. Si demain les paiements du premier pilier en grandes cultures étaient amputés et si les prix des grains revenaient à ce qu'ils étaient il y a 18 mois, la situation serait dramatique.

Et si retournement des marchés ?

La France ne peut ni n'a le droit d'écarter l'hypothèse d'un retournement plus ou moins rapide des marchés des grains.

A cet égard, il est intéressant de rappeler l'expérience qu'ont faite les Etats-Unis il y a une dizaine d'années après la mise en place de leur « Farm Bill » (loi agricole) pour la période 1997/2001. Ce Farm Bill avait en grande partie démantelé le système de soutien des Etats-Unis à leurs grandes cultures : les analyses prospectives réalisées dans le prolongement de la forte augmentation des prix de 1995 avaient convaincu les autorités américaines d'une évolution durablement favorable des marchés. Mais la réalité s'avéra vite différente des prévisions. Les Etats-Unis inversèrent alors très rapidement la vapeur, une réaction dont l'Europe serait totalement incapable dans une telle situation. Et aujourd'hui, ils se gardent bien, alors qu'ils vont adopter bientôt leur Farm Bill 2008/2012, de vouloir changer quoi que ce soit de significatif à leur dispositif

REALISE PAR L'AGPB-CEREALIERS DE FRANCE